

Conditions générales

1. Conclusion d'un contrat événementiel :

Une réservation définitive ne sera effective qu'après réception du paiement. En payant, vous acceptez les conditions générales.

2. Services et modifications :

Les services convenus contractuellement peuvent être trouvés dans la facture. En cas de modifications par Quad Aventure Sàrl, le participant sera informé personnellement et une date de remplacement sera suggérée. Si la date ne convient pas le montant sera remboursé.

3. Modalités de paiement :

Le montant facturé doit être payé avant l'évènement selon les instructions bancaires détaillées dans la facture, dans un délai de 3 jours.

4. Annulation par le client :

Le client peut se retirer de l'évènement à tout moment, sous réserve des conditions suivantes :

- Sans frais jusqu'à 14 jours avant l'évènement
- 50% de la facture entre 14 et 3 jours avant l'évènement
- 80% de la facture entre 3 et 1 jours avant l'évènement
- 100% de la facture le jour de l'évènement

Le client peut fournir une personne de remplacement pour la balade qu'il a réservé. Celle-ci doit répondre aux exigences de l'organisateur et accepter les présentes conditions.

5. Remboursement :

Si le client ne prend pas part à l'évènement, s'il ne suit pas les instructions du guide ou en cas d'accident aucun remboursement ne sera accordé.

6. Annulation ou résiliation :

Quad Aventure Sàrl se réserve le droit d'annuler une balade si le nombre minimal de participants n'est pas atteint (3 personnes), si la météo est mauvaise ou si une raison majeure nous en empêche. Dans ce cas, une date de remplacement ou un remboursement sera personnellement suggéré au participant.

7. Responsabilités :

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident, les participants doivent être au bénéfice d'une assurance accident. Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Quad Aventure Sàrl assure les quads en responsabilité civile. En cas de dommages, le soussigné est entièrement responsable du montant du dommage. Quad Aventure Sàrl n'est pas responsable

- Des dommages matériels
- Des dommages corporels
- Des prestations extérieures (exemple restauration, etc...)
- De la météo

8. Directives :

Les directives sont expliquées avant le début de la balade et doivent impérativement être observées durant toute la durée de l'évènement. Le guide a le droit d'exclure un participant indiscipliné ou irrespectueux à tout moment.

9. Permis de conduire :

Pour participer à l'évènement en tant que conducteur, un permis de catégorie B valable est nécessaire et doit être présenté avant le début de la balade. Si un conducteur est incapable de présenter son permis, il ne peut pas participer et aucun remboursement ne sera accordé.

10. Particularités :

- Les lois nationales et cantonales doivent être respectées (code de la route, loi forestière, etc...)
- Il est strictement interdit aux participants de consommer de l'alcool ou de la drogue. Les participants ivres ou drogués seront exclus sans remboursement.
- Le port du casque est obligatoire, Quad Aventure Sàrl en met à disposition gratuitement pour la durée de la balade.
- Il est recommandé de porter des chaussures fermées (baskets), jeans ou vêtements longs, veste (en fonction de la météo), les gants sont recommandés. Les quads sont équipés de box pour y déposer vos affaires personnelles. Quad Aventure Sàrl décline toutes responsabilités en cas de perte et/ou vol.
- Poids maximal autorisé sur le quad est de 200kg

11. Déni de responsabilité pour Quad Aventure Sàrl :

Les participants, chauffeurs et passagers, prennent part à l'évènement à leurs propres risques. Eux seuls portent la responsabilité civile et pénale de tout dommage causé par les quads durant l'évènement.

En acceptant les présentes conditions, les participants renoncent à tout droit d'action ou de recours contre Quad Aventure Sàrl.

12. Franchise :

En validant ces conditions générales, le client confirme l'acceptation de la franchise de CHF 1'000.00 par quad à payer en cas de sinistre (hors frais de sauvetage, transport et réparation).

13. For juridique de Martigny.